

**Point n° 4 : Modification des horaires d'ouverture au public du siège de la DDFiP**

Depuis 2011, le siège de la DDFiP est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

L'évolution au fil du temps des services installés au sein de l'immeuble et des activités qui y sont exercées conduit à proposer une modification de ces horaires d'ouverture.

Ainsi, sous réserve de l'avis du comité technique, il est proposé d'aligner les horaires d'ouverture au public du siège de la DDFiP sur ceux pratiqués par les autres services de la place de Bourg-en-Bresse, à savoir, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le vendredi matin de 8h30 à 12h00.

Cette modification offrira une meilleure lisibilité aux usagers en ce qui concerne les conditions d'accès aux services des Finances publiques à la résidence de Bourg-en-Bresse. Elle leur permettra de réaliser toutes leurs formalités administratives dans les mêmes conditions, et suivant les mêmes modalités qu'elles concernent le siège de la DDFiP ou un service local.

Pour les services, et notamment ceux en charge de l'accueil, cet alignement des horaires permettra de simplifier l'information et l'orientation des usagers. L'allongement de la durée de la pause méridienne de 1h à 1h30 facilitera également l'organisation des permanences, tout en réduisant les contraintes des services et des agents en contact avec les usagers.